

Ancienne clinique Trarieux : le projet que les habitants redoutent

REPÈRES

- Située en haut de l'avenue Lacassagne, la clinique Eugène-André, dite Trarieux, est propriété de la Mutualité Française qui souhaite céder les terrains à une filiale de Vinci Construction, l'Adim.
- Elle a été construite en 1935 sur la butte de Montchat. Elle est entourée de belles maisons, d'une fermette remarquable. Elle est proche du parc Chambovet devenu espace public lorsque la ville l'a racheté et de la maison Berliet.
- Il est question de réhabiliter le bâtiment principal de la clinique, dont l'architecture rappelle celle de Tony Garnier, de construire une extension et de réaliser plusieurs bâtiments capables d'abriter près de 200 logements, dont des logements destinés aux seniors.

L'ex-clinique Trarieux, construite dans les années 30 sur la butte de Montchat, fait l'objet d'une reconversion. C'est un projet immobilier qui pourrait voir le jour sur ce site exceptionnel de 2,1 hectares.

Pas besoin de grand discours, il suffit d'aller voir, car le site de l'ancienne clinique Trarieux est exceptionnel. De cette butte juchée en haut de l'avenue Lacassagne, méconnue, presque improbable installée au cœur de Montchat, les passants ont une vue à couper le souffle sur Lyon, la Part-Dieu et ses tours.

Et tout autour, un environnement où nature et biodiversité sont encore debout et se faufilent entre des maisons de maître et une fermette remarquable. Le parc Chambovet, dont il faut découvrir l'entrée, les tissus pavillonnaires et les rues calmes y sont pour beaucoup.

Alors ils sont quelques-uns à tirer une sonnette d'alarme, face à un projet qu'ils jugent hors de proportion et qui viendrait rompre « l'équilibre et l'harmonie architecturale du quartier ». À ce jour, il n'y a certes pas de « projet officiel », mais des réunions publiques ont eu lieu, et des intentions ont été exposées.

Limiter les hauteurs

Il serait question de rénover le bâtiment existant, construit pour les besoins de la clinique, afin d'y aménager des logements et de construire des im-



Le site sur lequel est prévu un projet immobilier. Photo Le Progrès/Aline DURET

meubles, certains dans le parc arboré et dont la hauteur pourrait atteindre 13 mètres. Et c'est bien là que le bât blesse car jusqu'alors, et en tout cas avant l'adoption prochaine du Plan local d'urbanisme (PLU-H), la hauteur des constructions dans ce secteur était limitée à 7 mètres. Pour l'harmonie architecturale, on peut mieux faire, estiment les habitants réunis dans l'association « J'aime Montchat ». « On n'est pas fermé à l'évolution, avancent-ils, mais il faut prendre en compte le site ». Et donc, proposent-ils, il convient de limiter les hauteurs

à R + 2, considérer le dénivelé de la butte, limiter le nombre de logements et ainsi éviter le phénomène d'engorgement des rues, préserver l'espace boisé classé et la biodiversité...

Des points et bien d'autres, qui ont été inscrits noir sur blanc par des habitants lors de l'enquête publique organisée dans le cadre de la révision du PLU-H. « L'aménagement du site de l'ancienne clinique Trarieux suscite un très grand nombre d'oppositions pour des motifs récurrents, a ainsi indiqué le commissaire-enquêteur dans son rapport. » indiquent

les adhérents de l'association « J'aime Montchat ». Et dans une synthèse, il recommande « d'instaurer dans le futur PLU-H une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur l'ensemble du site ».

Ce dispositif assez récent que l'on trouve désormais dans le règlement d'urbanisme pourrait, espèrent certains habitants, être la solution pour prendre en compte l'intérêt général et le caractère exceptionnel de ce tènement. C'est aussi l'avis de Pierre Bérat, conseiller municipal (LR). « Il fal-

lait le faire depuis des années et j'espère que la Métropole a commencé à y travailler. « Alors que de nombreux Français souhaitent être mieux écoutés, il convient maintenant que la Métropole de Lyon, avec la mairie du 3^e adapte le projet du PLU-H pour répondre à ces attentes... Il ne s'agit pas d'empêcher le développement de la ville et la construction de logements, mais bien de suivre une démarche équilibrée », ajoute l'élu.

Mais au final, c'est à la Métropole de trancher.

Aline DURET

« Le site sera nettement plus végétalisé »

« Les inquiétudes sont légitimes sur un projet comme cela, et l'idée est de trouver un compromis », explique Catherine Panassier, maire du 3^e arrondissement. Nous n'avons pas attendu que des associations soient créées pour tenir compte de l'identité de Montchat. C'est une opération privée, le propriétaire des lieux a cherché un projet qui lui semble bien correspondre à ses orientations. Les premières esquisses, nous ne les avons pas prises en compte, car l'en-

semble était trop dense. »

Pour ce projet, souligne-t-elle, le souci est de faire de « l'hyperqualitatif ». Et de détailler : le bâtiment ancien, historique sera conservé, réhabilité, mis en valeur, afin d'y accueillir des logements, et toutes les extensions, « afreuses », seront démolies. À la place, « on va voir s'insérer de petits bâtiments à R + 2 et R + 3. Ils seront de hauteur différente mais ne dépasseront pas les 13 mètres. Toutes ces constructions viendront s'inscrire

dans la même orientation que le bâtiment de la clinique qui lui s'élève à 22 mètres. La maison du parc sera conservée tout comme les beaux arbres. Ce sera en tout cas nettement plus végétalisé. Nous avons demandé aussi au promoteur d'organiser les flux des voitures ».

Ainsi, résume la maire du 3^e arrondissement et répondant du même coup aux demandes des associations, « nous avons travaillé ce projet dans le sens d'une AOP, sans l'avoir rédigé à la base ».

"Voilà pourquoi nous nous mobilisons"



Le bâtiment principal de l'ancienne clinique sera réhabilité. Photo Le Progrès/Aline DURET